

La Cadière d'Azur, le 20 septembre 2012

N /réf : GT / AD/ DGS/ CS/2012-172

Affaire suivie par : la Direction Générale des Services

**Objet : Mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC**

Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes Chers Concitoyens,

Afin de lutter contre les pollutions d'origine domestique et leurs effets sur la santé publique et sur l'environnement, les lois sur l'eau et les milieux aquatiques de 1992, 2006 et 2010 (Grenelle 2) font obligation aux collectivités de créer, *avant Décembre 2012*, un Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC.

Ce service concerne tous les usagers qui ne sont pas, pour des raisons techniques ou économiques, raccordés à la station d'épuration par le réseau d'assainissement collectif (tout à l'égout).

Ainsi, le SPANC, après avoir recensé les installations d'assainissement individuel présentes sur son territoire, doit effectuer un diagnostic de chacune d'entre elles, en vérifiant leur état, leur fonctionnement et leur entretien. Il doit s'assurer aussi qu'aucune d'entre elles n'engendre de pollution, de nuisance ou ne soit dangereuse pour la sécurité des usagers.

A l'instar du fonctionnement de la filière d'épuration collective financée par l'utilisateur raccordé au tout à l'égout, le Service d'Assainissement Non Collectif est financé par une redevance annuelle forfaitaire payée par le propriétaire d'une habitation en zone d'Assainissement Non Collectif.

La Communauté de Communes Sud Sainte Baume, en charge de cette compétence, a confié dans les conditions légales et réglementaires la gestion de ce service public à la **SAS SPANC SUD SAINTE BAUME**.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les **prestations** qui seront **effectuées** par la SAS SPANC SUD SAINTE BAUME sont, conformément à la réglementation, les suivantes :

- Le recensement et le diagnostic des installations d'Assainissement Non Collectif existantes
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement de ces installations
- Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées
- Le contrôle de mise Hors Service d'une installation, lors du raccordement au tout à l'égout
- Le contrôle en cas de vente de l'habitation
- L'information et les conseils auprès des particuliers pour expliquer le déroulement et l'organisation de ces différents contrôles ainsi que des conseils techniques sur le fonctionnement de votre installation
- La capitalisation de l'information, sous forme de Système d'Information Géographique
- L'analyse annuelle des données collectées.

Vous recevrez prochainement un courrier de la SAS SPANC SUD SAINTE BAUME vous précisant les obligations réglementaires, les missions et les enjeux de ces actions.

Pour répondre à vos interrogations, des **réunions d'information publique seront organisées à partir du 28 Septembre 2012** dans chacune des communes du territoire Sud Sainte Baume.

Je ne doute pas que chacun d'entre vous comprendra le sens de cette démarche, d'abord issue des nouvelles obligations légales et réglementaires mais qui vise également à préserver votre santé. Je vous remercie de réserver le meilleur accueil aux agents de la SAS SPANC SUD SAINTE BAUME et de faciliter l'accomplissement de leur tâche.



Le Président  
Gabriel TAMBON

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

## CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

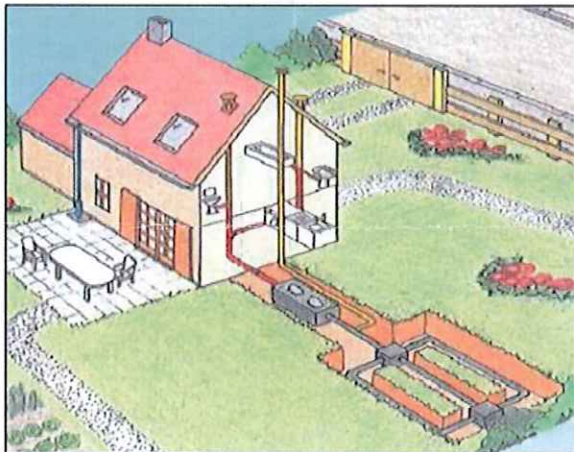
DATE	HEURE	COMMUNE	SALLE
Vendredi 28 Septembre	18H00	LA CADIERE D'AZUR	Espace Culturel
Vendredi 5 Octobre	18H00	SIGNES & RIBOUX	Salle des fêtes
Lundi 8 Octobre	18H00	LE CASTELLET	Salle des fêtes du Plan
Vendredi 12 Octobre	18H00	LE BEAUSSET	Salle Multivision
Lundi 15 Octobre	18H00	BANDOL	Salle Marcel Pagnol
Jeudi 18 Octobre	18H00	EVENOS	Salle Gêrôme Hugues

**SAS SPANC SUD SAINTE BAUME**

35, Boulevard Jean Jaurès

83270 SAINT-CYR-SUR-MER

Tel : 04 94 32 56 62 Fax : 04 94 32 53 62

Mail : [contact@spanc-sudsaintebaume.org](mailto:contact@spanc-sudsaintebaume.org)VOS CONTACTS

NB : Vous recevez ce courrier car nous avons procédé à un premier inventaire des systèmes ANC en recoupant les fichiers du cadastre, des impôts, les zonages d'assainissement des communes, les fichiers d'assainissement collectif.

Dans le cas où vous ne possédez aucune propriété en zone d'assainissement non collectif, vous recevez peut être ce courrier à tort. Vous pouvez vous rapprocher des services du SPANC Sud Sainte Baume pour votre situation.

**SAS SPANC Sud Sainte Baume**

35 Boulevard Jean Jaurès - 83270 SAINT CYR SUR MER

Tel: 04.94.32.56.62 / Fax: 04.94.32.53.62 / Email : [contact@spanc-sudsaintebaume.org](mailto:contact@spanc-sudsaintebaume.org)